

MARIE-LAURE DUFRESNE-CASTETS

UN MONDE À GAGNER

La lutte des classes au tribunal



Un monde à gagner

Marie-Laure Dufresne-Castets

Un monde à gagner

La lutte des classes
au tribunal

Don Quichotte éditions

www.donquichotte-editions.com

© Don Quichotte éditions, une marque des éditions du Seuil, 2017

ISBN : 978-2-35949-487-7

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À Pascal, mon compagnon de lutte.

« Il apparaîtra alors que depuis longtemps
le monde possède le rêve d'une chose
dont il faut seulement posséder la conscience
pour la posséder réellement. »

Marx, *Lettre à Ruge*, 1843

Introduction

En devenant avocate aux côtés des travailleurs, je suis descendue dans l'arène de leurs luttes et je n'ai plus voulu en sortir.

Je me suis lancée dans un métier de combat

Rien ne me destinait à devenir avocate en droit du travail et à faire de la défense des salariés l'un des principaux axes de mon existence.

J'étais une jeune femme plutôt bien lotie. Mariée à un homme qui était quelqu'un de bien, j'avais des enfants, une famille aimante, et jouissais d'une aisance matérielle qui me permettait de passer, à travers la lecture et sans inconvénient, un temps non négligeable au perfectionnement de mes idées « révolutionnaires ». Cependant, j'étais une femme et, même si mon entourage m'aimait beaucoup, lorsque m'est venu le goût de l'autonomie, tout cet amour s'est mué en plomb. Je dus alors me battre contre mes propres représentations du rôle qui était le mien au sein de la famille et de la société en général, contre le sens des devoirs

qui m'avait été inculqué, en même temps que mille freins m'entravaient du dehors. Il y eut des obstacles objectifs du fait du retard que j'avais pris en commençant par me marier et avoir des enfants, et puis ceux qui étaient consciemment ou, le plus souvent, inconsciemment mis en place par mon milieu.

Prémisses : un seul combat contre le patriarcat et le capitalisme

Alors, j'ai commencé à me battre. Puis de proche en proche, et me servant, cette fois-ci utilement, du petit bagage culturel, purement livresque, que j'avais accumulé, de ma vie de femme et de l'observation alentour, j'ai clairement pris conscience, et de manière concrète, du processus de la domination patriarcale des femmes. Je savais déjà que c'est en premier lieu par des pratiques matérielles, notamment par la distribution inégalitaire des tâches au sein du foyer, l'imposition quotidienne du travail domestique et la charge des enfants. C'était les années 1970 à 1980 et l'ambiance était à la contestation, y compris dans la petite bourgeoisie. Grâce à mes lectures, au côtoiemement de militants, à l'air du temps aussi, il ne m'a pas échappé que la division sexuelle et sociale du travail forme un tout cohérent et articulé. J'ai adhéré à cette idée que la lutte des femmes pour leur émancipation n'est que l'un des aspects d'un combat plus large et autrement fructueux, un combat qui se joue à travers la lutte des classes. Très vite, à mes yeux, disparaissait l'idée d'une hiérarchie entre les

luttes. Je ne pensais plus, comme on disait à l'époque, qu'il puisse exister « un front principal ou un front secondaire ». Nous étions intimement persuadés qu'il fallait combattre le patriarcat et le capitalisme dans un seul et même élan et que cela devait se faire au quotidien. Je côtoyais l'extrême gauche et, bien que mes connaissances et mes idées soient le plus souvent incertaines, il était dans ma vie un élément essentiel : me comporter comme engagée dans un monde dont je me sentais responsable. En outre, j'avais soif de connaissance et de liberté.

J'ai donc commencé par moi-même. Si je voulais cesser d'être une mineure et agir socialement, il me fallait absolument m'autonomiser, quitter ma condition de dépendance économique et, pour cela, acquérir un métier. Je suis entrée à l'université. J'avais trente-trois ans, j'étais pleine d'appréhension et lestée d'un fort complexe d'infériorité. En effet, mon parcours scolaire et universitaire, qui n'avait jamais été au centre de mes intérêts, avait été chaotique. Je me jugeais la plus mal préparée pour intégrer la faculté. Ce fut l'unique raison de mon choix du droit, une matière qui n'est pas enseignée au lycée. Je pensais ainsi que, mes condisciples ne l'ayant pas plus étudiée que moi, je serais moins en situation d'inégalité que dans d'autres domaines enseignés dès le secondaire. Cependant, dès la première année, j'ai aimé la matière, la manière dont elle apprend à ordonner sa pensée ainsi que l'interrogation à laquelle elle nous oblige sur le monde qui nous entoure autant que sur l'histoire sociale et politique. Et puis, dans cette « fac » de droit de Caen des années 1980, nous avions quelques

bons professeurs, qui aimait enseigner une discipline qui les passionnait, et qui le faisaient de façon remarquable, avec une grande générosité. L'un d'eux, Pierre-Yves Gautier, m'avait intéressée au droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement au droit d'auteur. Durant toute une période, j'oubliais donc totalement la lutte des classes et, en dehors du temps destiné à mes enfants, me consacrais exclusivement à l'étude.

Cependant, j'allais y revenir.

Je devenais avocate. Je plaidais d'abord uniquement dans des dossiers de propriété intellectuelle. Mais, peu à peu, je fus sollicitée par mes camarades, parmi lesquels un bon nombre étaient devenus des syndicalistes. J'acceptais donc de plus en plus de dossiers en droit du travail et, cela m'est apparu d'emblée comme une évidence, uniquement du côté des salariés. Je leur donnais la priorité parce que les intérêts défendus m'apparaissaient d'une importance supérieure à ceux protégés par le droit d'auteur. Mais surtout, au long des dossiers, je ressentais chaque jour plus vivement et plus concrètement le poids de leur condition sociale dans la réalité de la vie des personnes que je défendais, les effets réels, quotidiens, produits dans leur existence par le système capitaliste. À partir de cette époque, tous ces mots ont perdu à mes yeux ce qui pouvait leur rester de caractère théorique.

C'est de manière tout aussi réelle et tangible que me devenait sensible la division opérée entre ceux qui détiennent les moyens de production, les propriétaires, et ceux qui ne possèdent que leur force de travail, les prolétaires. Je les voyais, dans l'étude de

mes dossiers et mes rencontres avec eux, vivre dans une forme de soumission. Ils devaient plier devant les petits chefs, leur direction, en fait devant les possédants ou leurs représentants. Le salarié qui n'avait pas l'heure de plaisir au responsable d'unité, celui qui avait trop de caractère pour courber la tête, était licencié sous un prétexte quelconque. Si le chef n'était pas trop dur, il ne lui serait infligé qu'une mise à pied, mais ce serait quand même du salaire en moins et le risque d'une autre sanction s'il lui reprenait de redresser la tête. Je voyais ces hommes et ces femmes infantilisés par un rapport de domination dont le seul fondement consistait dans le droit de propriété. J'avais là, sous les yeux, la violence économique en œuvre. À travers les litiges qui opposaient les salariés à leurs employeurs, dans la défense au jour le jour des intérêts des premiers contre les seconds, je retrouvais la lutte des classes apprise dans les livres, mais cette fois bien vivante sous mes yeux et qui prenait corps dans ma vie. Je découvrais, en nature, la description faite par Jean Jaurès lors du débat dit « des deux méthodes », celle « du salarié, qui veut élever son salaire, et du capitaliste, qui veut le réduire ; du salarié qui veut affirmer sa liberté et du capitaliste qui veut le tenir dans la dépendance ». Ce point de vue m'apparaissait toujours d'actualité, bien qu'exprimé à Lille en novembre 1900. Seulement, je n'étais plus une simple spectatrice, mais partie prenante de cet antagonisme entre dominants et dominés.

Cependant, j'occupais une place particulière, celle de l'avocat. Il existe dans le public, et particulièrement dans le milieu syndical, une grande ambivalence à

l'égard des avocats, comme des médecins. Ce sont ces personnes dont chacun peut avoir besoin à un moment quelconque de sa vie et, en général, c'est plutôt à un mauvais moment. En outre, ces individus inspirent de la méfiance parce qu'ils manient une langue parfois obscure, dont on pourrait craindre qu'elle leur permette éventuellement d'abuser ceux qui s'adressent à eux. Enfin, la plupart des personnes qui ont dû recourir à un avocat les détestent tous, sauf, bien sûr, le leur, celui qui a compris où est la bonne cause. À leurs yeux, les autres sont le plus souvent des menteurs, vénaux de surcroît, enfin prêts à défendre n'importe quelle sombre affaire.

Dans la réalité, il y a différentes sortes d'avocats. Il n'y a, en effet, pas grand-chose de commun entre les associés ou collaborateurs des gros cabinets, souvent anglo-saxons, qui comptent plusieurs centaines d'avocats spécialisés en droit des affaires, et ceux dont on dit qu'ils font du « droit des personnes », seuls ou à deux, trois ou quatre. Dans une même spécialité, le droit du travail, les avocats côté employeurs, qui appartiennent à des structures importantes, n'exercent pas le même métier que ceux qui peuvent défendre un employeur le lundi et un salarié le mardi, et encore moins que ceux qui, comme nous, ne plaident que pour les salariés et les syndicats.

Pour ma part, je ne connaissais ni le milieu ni la profession. Je suis devenue avocate pour exercer un métier qui me procure le maximum d'autonomie, par goût de la matière du droit et parce que je me pensais trop âgée à la fin de mes études pour entamer la carrière universitaire que j'avais d'abord envisagée.

Je ne suis pas devenue avocate par une quelconque vocation, ni a priori pour faire du droit du travail aux côtés des salariés. Comme je l'ai expliqué quelques lignes plus haut, ce sont mes accointances avec l'extrême gauche de ma ville, celle que je fréquentais avant la fac de droit, qui ont modifié ma trajectoire. La conscience de ce que je pouvais et voulais faire de cette profession, l'engagement qu'elle a ensuite signifié pour moi ne me sont pas venus d'un trait. Je n'ai pas commencé par me demander si je pouvais faire de mon métier un outil de militantisme politique. Nous étions dans les années 1980 et à cette époque, accaparée par l'éducation de mes enfants et mes études universitaires, bien qu'y ayant gardé la plupart de mes amis, mes liens avec l'extrême gauche et l'activité politique s'étaient relâchés. Cependant, je restais suffisamment marquée par un certain nombre de principes pour que mes choix s'opèrent d'emblée. Il n'a en effet jamais été question pour moi de défendre un employeur, quel qu'il soit. Je n'étais pas du côté des propriétaires. L'avantage et l'inconvénient de ce métier résident dans la liberté qu'il donne. Comme avocat, j'ai donc, dès le départ, choisi mon camp et, peu à peu, ce métier m'est apparu comme un formidable outil de lutte.

C'est dans ces conditions que mon engagement politique a pris la forme de mon travail et qu'il s'est mis à occuper une grande partie de ma vie.

Prendre la parole devant le tribunal pour faire baisser la tête aux dominants

Bien que j'aie choisi le camp des travailleurs comme par réflexe, je n'ai depuis lors jamais cessé de m'interroger sur mon métier d'avocate, mon rôle de praticienne du droit qui essaie de penser sa pratique et sa position d'« engagée », de « responsable du monde et de [moi]-même¹ ». L'analogie peut être faite avec ceux que l'on appelle les « intellectuels » dits « engagés », ce que je ne suis pourtant pas, n'étant ni un penseur ni une théoricienne, mais une praticienne du droit qui tente de réfléchir à sa pratique.

À mon sens, l'engagement n'est pas l'enrôlement, ni même l'adhésion à tel ou tel parti politique. Marquée par la littérature sartrienne, je pense que nous sommes condamnés à être libres, sans cesse appelés à choisir entre différents possibles. À la suite de l'auteur de *L'Être et le Néant*, j'adhère à cette idée qu'à l'échelle individuelle nous créons le monde dans lequel nous vivons et qu'il possède le sens que nous lui donnons. Je pense en outre que personne ne peut prétendre à la neutralité. Le métier d'avocat consiste à choisir sans cesse, de plus fort lorsque l'on prétend, comme je l'ai voulu dès le départ, choisir ses causes ou plus exactement sa cause. En droit de la propriété intellectuelle, c'était l'auteur par préférence à l'éditeur, en droit du travail, ce sont les travailleurs contre les patrons.

1. Jean-Paul Sartre, *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Gallimard, 1943.

En revanche, il m'a toujours paru essentiel que la revendication d'engagement ne permette en aucun cas d'éviter l'exigence de qualité professionnelle. Bien au contraire, car c'est, là encore, une manière d'exercer, même individuellement, la responsabilité du monde dans lequel nous vivons. C'est pourquoi, depuis longtemps maintenant, je considère, dans ma manière d'exercer ce travail, que l'acte de plaider, la défense en général, est un acte politique. Elle permet en effet particulièrement de maintenir le lien interne de la pensée et de l'action. Lorsque je me bats contre les possédants pour les salariés, pour le temps d'un instant tenter de rétablir un semblant de justice, je défends non seulement des personnes mais, à ma modeste échelle, une certaine conception du monde.

Les mots du pouvoir : médias et patrons

Cette conception du monde est en tout point contredite par le discours dominant. Il n'y a rien de nouveau ni d'original à souligner le degré de concentration d'un paysage médiatique recomposé autour d'industriels puissants (Bolloré, Dassault, Lagardère, Arnault) et de magnats des télécoms (Drahi, Niel, Bouygues), cette situation empêchant tout pluralisme, toute parole discordante, toute « parole contraire », pour employer les termes d'Erri De Luca¹. Seuls y sont admis des « experts » attitrés, que l'on nous présente

1. *La Parole contraire*, Gallimard, 2015.

comme des spécialistes des questions économiques et politiques. Dans son dernier ouvrage, *La Fin de l'intellectuel français ?¹*, l'historien israélien Shlomo Sand a bien montré comment les médias les choisissent et contribuent à les fabriquer. Ils sont payés pour commenter une actualité sur laquelle ils n'ont jamais eu le temps de réfléchir, prétendant néanmoins apporter à son sujet chaque jour des idées nouvelles. En réalité, leurs propos, le plus souvent sans consistance, sont d'une terrible homogénéité. Ils sont constitués de prétendues vérités assénées péremptoirement, parfois contre toute vraisemblance, reposant sur des images simplistes, des circonstances faussement relatées ou des chiffages invérifiables. Les chroniqueurs en particulier, notamment quand ils se présentent comme des spécialistes, font entendre, à plusieurs voix, des opinions souvent similaires. Nous sommes confrontés au quotidien à cette langue inventée pour tromper, imaginant des expressions employées ad nauseam pour dissimuler la réalité. Ce choix des mots utilisés compose une novlangue, celle qui permet de tuer la pensée, comme dans *1984*, le roman de George Orwell.

Il faut donc se débattre, chaque jour, avec les termes « dialogue social » ou « partenaires sociaux », là où il n'existe que combat et antagonistes. Au quotidien, je ne rencontre que des luttes sans merci entre adversaires acharnés qui s'affrontent, lesquelles luttes n'ont rien à envier à celles qui se jouaient entre les

1. *La Fin de l'intellectuel français ? De Zola à Houellebecq*, La Découverte, 2016.

Pour écrire à l'auteur

Éditions Don Quichotte
pour Marie-Laure Dufresne-Castets
13, rue Séguier
75006 Paris

auteurs@donquichotte-editions.com

facebook.com/donquichotte.editions
@DonQuichotteEd

RÉALISATION : NORD COMPO À VILLENEUVE-D'ASCO
IMPRESSION : XXX
DÉPÔT LÉGAL : XXX 2017. N° 000000 (00000)
IMPRIMÉ EN FRANCE